



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2012.1066**

Séance publique du

8 octobre 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20121008-22612- DE-1-1_0
Date de signature : 10/10/12
Date de réception : mercredi 10 octobre 2012
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : PROGRAMMATION MONUMENTS HISTORIQUES : DIAGNOSTIC GÉNÉRAL/
ETUDE PRÉALABLE, CHATEAU DU GRAND SAINT-JEAN. DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Le 08/10/12 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 02/10/2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Agnès AMIACH ELBEZ à M. François-Xavier DE PERETTI, M. Helliot BRAMI à M. Francis TAULAN, M. Gerard DELOCHE à M. Yannick DECARA, Mme Michèle JONES à Mme Arlette OLLIVIER, M. Christian LOUIT à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Henri MATAS à Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Gérard GERACI, M. Christian PEREZ à M. Stéphane PAOLI, Mme Catherine RIVET-JOLIN à Mme Charlotte BENON, Mme Fleur SKRIVAN à Mme Michelle EINAUDI

Excusés sans pouvoir :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, M. Maurice CHAZEAU, M. Alexandre MEDVEDOWSKY

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.



08.03

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture
- Politique de la Ville
Direction Des Musées &
Du Patrimoine Culturel

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 08/10/12

RAPPORTEUR : Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

CO-RAPPORTEUR(S) : M. Gérard BRAMOULLÉ

Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : PROGRAMMATION MONUMENTS HISTORIQUES : DIAGNOSTIC GÉNÉRAL/
ETUDE PRÉALABLE, CHATEAU DU GRAND SAINT-JEAN. DEMANDES DE
SUBVENTIONS - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le domaine du Grand Saint-Jean est propriété de la Ville d'Aix-en-Provence. Il se trouve à environ une douzaine de kilomètres au nord-ouest de l'agglomération sur le plateau de Puyricard, chemin de la Tubasse. Il s'agit d'une propriété agricole de 240 hectares limités au nord par le canal du Verdon et à l'ouest par la route départementale 543 vers Rognes.

Une littérature abondante et souvent sans fondement scientifique concerne l'histoire de ce site. Rien n'atteste l'occupation protohistorique dont l'historiographie est si friande.

Des découvertes anciennes, confortées en 2001, laissent penser à une occupation antique.

La chapelle datée sommairement des XI-XIIe siècles a pu appartenir à un prieuré de l'ordre de St Jean-de-Jérusalem.

Fin XVIe le fief reconstitué couvre une très grande étendue entre Eguilles et le Puy Ste Réparate. C'est alors que des travaux importants sont conduits sur le château (1583-1591) par François d'Estienne. Le domaine comprend alors tous les éléments d'une «bastide» avec résidence de maître, ferme, dépendances, écuries, grange, aire à battre, verger, parc, jardin, etc. Objet de remaniements aux siècles suivants, propriété de la famille de Martiny par le jeu des successions, il est racheté par la famille d'Estienne au XIXe siècle. Cette dernière le donnera à la Ville.

Le domaine appartient à la Ville d'Aix-en-Provence. Plusieurs activités y sont déployées. Le Grand St Jean accueille depuis 2001 le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Pays d'Aix (CPIE). Le Festival International d'Art Lyrique investit les lieux chaque été pour une programmation de spectacles.

Le lieu a subi des transformations, pas toujours bien maîtrisées, au fil des années.

Le diagnostic proposé aujourd'hui a pour finalité d'établir un état des lieux de l'ensemble des bâtiments et du parc afin de contribuer à la définition d'une stratégie de valorisation et de conservation.

La Ville (*Direction des musées et du patrimoine culturel*) souhaite en relation avec les divers partenaires et en particulier la Conservation régionale des monuments historiques (*Ministère de la Culture et de la communication*), mettre en œuvre un plan de gestion et d'utilisation des lieux qui évitera les dérives anciennement constatées.

Ce site est d'une grande importance historique, le domaine est en bonne partie préservé et constitue un exemple rare de vaste espace rural préservé en entrée de ville.

L'Etat (*Direction Régionale des Affaires Culturelles*) a retenu dans sa programmation le principe de cette étude qui peut être provisionnée pour un montant total de 80 000 euros.

L'État, le Conseil Général apporteront leurs contributions pour respectivement traditionnellement 40 et 25 %. Une aide complémentaire de la Région peut être espérée comme de la Communauté du Pays d'Aix.

Aussi, mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué au Patrimoine à signer tous documents relatifs à ce diagnostic ;
- **DIRE** que la dépense correspondante provisionnée à hauteur de 80.000 euros (*quatre vingt mille euros*) sera imputée au budget de la Ville, Chapitre 903 24 2031 698 qui présente les disponibilités suffisantes ;
- **SOLLICITER** le concours financier de l'État, le Conseil Général, la Région, la Communauté du Pays d'Aix et de tout autre partenaire public ou privé, au plus fort taux ;
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix Municipale à faire recette de ces sommes.

2012.1066 - PROGRAMMATION MONUMENTS HISTORIQUES : DIAGNOSTIC GÉNÉRAL/ ETUDE PRÉALABLE, CHATEAU DU GRAND SAINT-JEAN. DEMANDES DE SUBVENTIONS

Présents et représentés	: 51
Présents	: 41
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 51
Pour	: 51
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 10/10/2012
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**